

Transferer mon salon de toilettage a mon domicile

Par Isabelle, le 23/06/2011 à 15:49

Bonjour,

J'ai créé ma sté il y a maintenant 2 ans (EURL)

Je loue à l'heure actuelle un local commercial

Mais pour des raisons de coût, je souhaiterais transférer mon salon de toilettage à mon domicile (soit aménagé mon garage, soit mettre un chalet dans mon jardin)

Après avoir pris bcp de renseignements, il s'avère qu'il faut que je passe mon garage en local commercial, le PLU de mon lotissement prévoit la possibilité d'installer un commerce J'ai trouvé la loi de modernisation de 2008 qui prévoit la réception de la clientèle et de marchandises à son domicile et à priori pour une ville de moins de 200000 habitants seul l'accord du maire est obligatoire

Je suis un peu perdue car on m'a indiqué qu'il fallait prendre un architecte et déposer un permis de construire et ensuite avoir l'accord pour l'accès de la clientèle ?

J'espère que vous pourrez m'apporter des réponses précises afin que je puisse prendre la meilleure décision et surtout pas être embêter par la suite

Dans l'attente

Cordialement

Isabelle